

Délibération n°04

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
18 octobre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
31 octobre 2017

Objet :
Association MACEO pour
l'accompagnement des projets
d'envergure et de
développement durables à
l'échelle du Massif Central :
adhésion de Riom Limagne et
Volcans

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacqueline DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET

Absents :

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>
Secrétaire de Séance :

M Philippe CAR

Accusé de réception en préfecture
063200070753-20171024-

DELIB2017102404-DE

Date de télétransmission : 30/10/2017

Date de réception préfecture : 30/10/2017

Rapport n°04 – Association MACEO pour l’accompagnement des projets d’envergure et de développement durables à l’échelle du Massif Central : adhésion de Riom Limagne et Volcans

MACEO est une association d’ingénierie intervenant sur un territoire pluri régional (22 départements), dont l’objectif est de faire émerger et/ou accompagner les projets d’envergure et de développement durables à l’échelle du Massif-Central, toutes thématiques confondues : tourisme, économie, commerce, énergie.

Dans le cadre de l’appel à projet national « Territoire d’Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) du Programme d’Investissement d’Avenir (PIA) national, elle a sollicité Riom Limagne et Volcans afin de soutenir des projets d’envergure. Cet appel à projets, dénommé Happi Montana, concerne les projets d’envergure et est basé sur l’innovation.

Ainsi le projet méthaniseur à Pulvérières a été inscrit par MACEO. Si le dossier est retenu, une enveloppe de 750 000 € sous forme d’apport au capital pourrait être affectée au projet.

Afin de participer activement aux réflexions et d’entériner la candidature de Riom Limagne et Volcans au sein de l’appel à projets, il convient d’adhérer à MACEO.

Le montant annuel de la cotisation, fixé en fonction du nombre d’habitants (tranche de population), est de 2 500 € pour 2017 et de 4 500 € pour 2018.

Le bureau communautaire réuni le 3 octobre a donné son accord à cette adhésion.

La dépense sera imputée à l’article 6281, fonction 90.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve l’adhésion de Riom Limagne et Volcans à MACEO,**
- **autorise le paiement de la cotisation de 2 500 € en 2017 et de 4 500 € en 2018.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 octobre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171024-
DELIB2017102404-DE
Date de télétransmission : 30/10/2017
Date de réception préfecture : 30/10/2017